## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2002/2259(INI)**<br><br>INI - Procédure d'initiative | Procédure terminée |
| La zone euro dans l'économie mondiale et les développements envisageables dans les prochaines années<br><br>**Subject**<br><br>5.10 Union économique<br>5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro | |

## Acteurs principaux

| | | | |
|---|---|---|---|
| Parlement européen | **Commission au fond** | **Rapporteur(e)** | **Date de nomination** |
| | ECON Economique et monétaire | GASÒLIBA I BÖHM Carles-Alfred (ELDR) | 01/10/2002 |
| Commission européenne | **DG de la Commission** | **Commissaire** | |
| | Affaires économiques et financières | | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 19/06/2002 | Publication du document de base non-législatif | COM(2002)0332 | Résumé |
| 19/12/2002 | Publication du document de base non-législatif | COM(2002)0747 | Résumé |
| 19/12/2002 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 20/05/2003 | Vote en commission | | Résumé |
| 20/05/2003 | Dépôt du rapport de la commission | A5-0169/2003 | |
| 03/07/2003 | Décision du Parlement | T5-0338/2003 | Résumé |
| 03/07/2003 | Débat en plénière | | |
| 03/07/2003 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2002/2259(INI) |
| **Type de procédure** | INI - Procédure d'initiative |

| | |
|---|---|
| **Sous-type de procédure** | Rapport d'initiative |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 55 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | ECON/5/16958 |

Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Document annexé à la procédure | | B5-0640/2002 | 19/12/2002 | |
| Document annexé à la procédure | | B5-0016/2003 | 04/02/2003 | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A5-0169/2003 | 20/05/2003 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T5-0338/2003<br>JO C 074 24.03.2004, p. 0671-0871 E | 03/07/2003 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2002)0332 | 19/06/2002 | Résumé |
| Document de base non législatif | COM(2002)0747<br>JO C 036 15.02.2003, p. 0002-0017 | 19/12/2002 | Résumé |

# La zone euro dans l'économie mondiale et les développements envisageables dans les prochaines années

2002/2259(INI) - 19/06/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : dresser un bilan des trois premières années de la zone euro dans l'économie mondiale. CONTENU : en présentant sa communication sur la zone euro dans l'économie mondiale, la Commission note que les avantages de la monnaie unique, qui s'appuie sur un cadre institutionnel sain de politiques macroéconomiques judicieuses, associées à une réforme structurelle, ont été visibles au cours des trois premières années de la troisième phase de l'UEM. Durant les deux premières années, le PIB a progressé d'environ 3 % sans créer le genre de déséquilibres qui menacent la pérennité de la croissance dans de nombreuses régions du monde. L'épargne privée s'est maintenue à un niveau satisfaisant, d'environ 15% du revenu disponible, les déficits budgétaires ont continué de se réduire, renforçant ainsi l'épargne publique nette, et l'investissement est resté sur une trajectoire saine mais régulière, sans déboucher sur un problème de surinvestissement. Par voie de conséquence, le compte courant de la zone euro est resté à peu près équilibré. En 2001, la croissance du PIB a fortement chuté en raison du ralentissement de la croissance économique mondiale. La création d'emplois a néanmoins bien résisté, grâce, en partie, à la modération salariale conjuguée aux réformes du marché du travail réalisées durant la phase préparatoire à l'introduction de l'euro. L'augmentation de l'inflation, qui est passée d'un peu plus de 1 % en 1999 à 2% environ en 2001, résulte principalement d'une succession de chocs ponctuels, tels que le renchérissement des denrées alimentaires dû au mauvais temps. Les données disponibles semblent indiquer que le passage au numéraire en euros n'a eu tout au plus qu'un effet marginal sur l'inflation globale des prix à la consommation dans la zone euro. Depuis son lancement en 1999, l'euro s'est déprécié de plus de 20 % par rapport au dollar des États-Unis. En termes effectifs nominaux, il a perdu plus de 10 % de sa valeur jusqu'au printemps 2001, mais est resté ensuite relativement stable. Le taux de change effectif réel de l'euro en termes de coûts unitaires de main-d'oeuvre se situe très en deçà de sa moyenne à long terme (1980-2000). Par conséquent, les producteurs de la zone euro se trouvent dans une situation concurrentielle favorable vis-à-vis des fournisseurs des pays tiers, même si, au niveau mondial, des déséquilibres extérieurs importants persistent. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions concernant l'effet de l'UEM sur l'investissement. Néanmoins, il est probable que l'Union économique et monétaire, ainsi que le cadre de politique économique sur lequel elle repose, influent positivement sur les grands facteurs de l'investissement tels que la rentabilité et les taux d'intérêt réels. En renforçant l'intégration financière, l'UEM améliorera les conditions de financement, et elle entraînera aussi une allocation plus efficiente de l'investissement grâce à la réduction du risque

de change. À cet égard, l'UE a fixé un délai ambitieux, l'année 2005, pour la mise en oeuvre du plan d'action pour les services financiers. Un délai encore plus court, 2003, a été retenu pour les actions concernant les marchés de valeurs mobilières ainsi que le plan d'action pour le capital-risque (PACR). L'euro est immédiatement devenue la deuxième monnaie du monde après son lancement. Même s'il est probable que le dollar des États-Unis restera pour l'instant la monnaie dominante, un certain nombre de facteurs contribuent à promouvoir l'utilisation de l'euro au niveau international. Le premier est l'importance économique de la zone euro, le deuxième, la stabilité de la monnaie unique, qui reflète la solidité des fondamentaux économiques de la zone euro, à laquelle contribue le cadre de politique économique de l'UEM orienté vers la stabilité, et le troisième, le processus d'intégration des marchés financiers nationaux en Europe.

# La zone euro dans l'économie mondiale et les développements envisageables dans les prochaines années

2002/2259(INI) - 03/07/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Carles-Alfred GAS·LIBA I BÖHM (ELDR, E), le Parlement européen s'est largement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) et notamment à l'idée de la création d'un représentant unique de la zone euro, chargé de parler d'une seule voix dans les enceintes financières internationales et ayant le statut de vice-président de la Commission et de commissaire chargé des affaires économiques et monétaires (ce représentant devant être garanti par un nouveau paragraphe dans le futur traité constitutionnel de l'Union). La Plénière a toutefois insisté, dans des amendements au rapport, sur deux points : - préoccupée par l'évolution du paiement des services et des commissions bancaires dans la zone euro et par l'application du règlement relatif aux paiements transfrontaliers, elle demande à la Commission de procéder à une évaluation complète de l'évolution des frais bancaires, en vérifiant l'existence d'augmentations excessives, notamment des paiements internes et de la perception illégale de frais sur les paiements transfrontaliers; - il demande qu'un groupe de travail sur l'utilisation de l'euro soit créé au sein de la Commission et de la BCE pour examiner la nécessité de créer un billet d'1 EUR (et non d'1 et de 2 EUR, comme le souhaitait la commission au fond). La Plénière considère en outre que les États membres devraient conserver la liberté de mettre ou non en circulation des pièces d'1 centime d'EUR (et non d'1 et de 2 centimes d'EUR, comme le suggérait également la commission au fond). Enfin, le Parlement estime également que les billets de petite valeur (5 et 10 EUR) devraient être diffusés en plus grande quantité dans les distributeurs automatiques.

# La zone euro dans l'économie mondiale et les développements envisageables dans les prochaines années

2002/2259(INI) - 19/12/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : faire un premier bilan des différents aspects pratiques liés à l'euro, et notamment de l'introduction les billets de banque et pièces en euros. CONTENU : la communication présentée par la Commission européenne constate que près d'un an après l'introduction des pièces et des billets en euros, l'euro fait partie intégrante de la vie quotidienne des citoyens européens. - Selon l'enquête Eurobaromètre réalisée en novembre 2002, la majorité des Européens sont satisfaits d'avoir l'euro comme monnaie. Seule une personne sur plus de cinq éprouve encore quelques difficultés. La grande majorité des citoyens s'est rapidement accoutumée aux espèces en euros: si plus des deux tiers (68,8%) manipulent facilement les pièces, cette proportion est encore plus élevée pour les billets (92,8%). La plupart des Européens estiment également que le nombre des valeurs choisies pour les billets et les pièces est le bon (83,7% et 53,5% respectivement). - Les citoyens connaissent bien désormais les pièces des autres pays de la zone euro. Dans les régions frontalières, les grandes villes et les régions touristiques notamment, une proportion croissante des pièces en circulation sont d'origine "étrangère". Les différentes faces nationales des pièces suscitent un grand intérêt et 92,6% des personnes interrogées confirment que la diversité des pièces ne leur pose aucun problème. - L'introduction des pièces et des billets en euros a eu un impact sur l'utilisation de la monnaie unique en dehors de la zone euro, et ce, tant en Europe que dans d'autres régions du monde. Le comportement des voyageurs européens joue un rôle à cet égard, puisque 53% des ressortissants de la zone euro voyageant en dehors de cette zone déclarent emporter des espèces en euros, alors que 16% seulement se munissent de dollars. Les trois États membres n'appartenant pas à la zone euro (Danemark, Suède et Royaume-Uni) ainsi que les douze pays candidats acceptent régulièrement les paiements liquides en euros, même si cette pratique se limite généralement aux capitales et aux régions touristiques. Certains commerçants affichent même les prix en euros. Dans certaines régions des Balkans, telles que le Monténégro et le Kosovo, l'euro est utilisé de facto comme monnaie locale, souvent en remplacement de l'ancien mark allemand. L'introduction des pièces et des billets en EUR a également eu un impact, bien que moindre, sur d'autres continents. L'EUR est également accepté comme moyen de paiement dans les régions touristiques de certains pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, où l'on peut voir des prix affichés en euros. - Dans certains pays, les citoyens ont associé le passage à l'euro à des augmentations significatives de prix, mais aucune donnée concrète ne corrobore cette impression. En particulier, une analyse statistique détaillée de l'évolution des prix fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) montre que les effets inflationnistes du passage à l'euro sont de l'ordre de 0 - 0,20%. Une analyse plus approfondie démontre l'existence d'un écart très net entre l'inflation perçue et l'inflation mesurée, ce qui s'explique par le renchérissement notable de certains biens et services fréquemment achetés (des données montrent clairement que lahausse des prix a été plus sensible dans le secteur des services, notamment dans les restaurants, les hôtels, les bars, etc.), qui marquent plus fortement l'esprit des consommateurs. - L'influence de l'introduction de l'euro fiduciaire sur les habitudes de paiement des citoyens ne peut être jaugée avec certitude à ce stade. On a constaté une forte progression de l'utilisation des moyens de paiement autres que les espèces en 2002, mais il est difficile d'attribuer cette évolution au seul passage à la monnaie unique. Le montant moyen des retraits d'espèces aux DAB (distributeurs automatiques de billets) semble également avoir augmenté. - La dernière enquête Eurobaromètre confirme que les Européens commencent à penser en euros, mais que le chemin est encore long: si 42,2% des consommateurs calculent déjà le plus souvent en euros, ce pourcentage chute à 12,5% lorsqu'il s'agit d'achats importants comme une maison ou une voiture pour lesquels les citoyens continuent à penser en monnaie nationale. Les détaillants continuent de pratiquer le double affichage des prix, ce qu'apprécient certaines catégories de consommateurs, notamment ceux qui calculent encore en monnaie nationale. Tandis qu'une majorité des personnes interrogées (50,6%) ne souhaitent pas que les commerçants maintiennent le double affichage des prix, 47,2% sont d'un avis contraire. Dans le même temps, il faut bien reconnaître que la poursuite du double affichage des prix retarde la conversion mentale de la population à l'euro et risque même d'aller à l'encontre du but recherché qui est d'assurer un passage sans heurts à la monnaie unique. En accord avec Eurocommerce, la Commission recommande donc au secteur du commerce

de détail de renoncer au double affichage d'ici le 30 juin 2003 au plus tard et d'en informer les consommateurs en temps utile. Cette recommandation s'applique aussi à d'autres secteurs où les montants et les prix continuent de figurer en euros et en monnaie nationale, par exemple, sur les factures de certaines entreprises ou les relevés de compte fournis par les établissements financiers à leurs clients.